



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 septembre 2008

Original : français

---

### **Lettre datée du 10 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2008 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* **Ban Ki-moon**



**Annexe**

**Lettre datée du 20 août 2008, adressée au Secrétaire  
général par le Secrétaire général délégué de l'Organisation  
du Traité de l'Atlantique Nord**

[Original : anglais]

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous transmets ci-joint le rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2008 (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Claudio **Bisogniero**

## Pièce jointe

### **Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo adressé à l'Organisation des Nations Unies**

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2008.
2. Au 30 juin 2008, l'effectif total déployé sur le théâtre s'établissait à 15 413 militaires, dont 2 216 venaient de pays non membres de l'OTAN.

#### **Situation politique**

3. Le Conseil de l'Atlantique Nord a convenu le 12 juin 2008 de mettre en œuvre, avec effet immédiat, les nouvelles tâches de l'OTAN au Kosovo, comme convenues dans la Directive de transition pour la Force de paix au Kosovo (KFOR) approuvée par le Conseil le 15 janvier 2008.

#### **Sécurité**

4. Le 5 juin 2008, à Suvi Do (groupement de forces multinational nord), 10 Serbes du Kosovo ont tiré trois coups de semonce visant deux Albanais du Kosovo qui travaillaient dans une zone contestée. Il n'y a pas eu de blessés.
5. Le 5 juin 2008, à Mogila (groupement de forces multinational est), un Albanais du Kosovo à moto a sorti une arme pour menacer trois Serbes du Kosovo. Il est parti sans tirer.
6. Le 6 juin 2008, à Pristina (groupement de forces multinational centre), des gardes de sécurité assurant la protection de la maison de M. Thaci, le Premier Ministre, ont échangé des coups de feu avec des individus qui cherchaient à s'introduire par effraction dans la maison. Un suspect, Albanais du Kosovo, a été blessé et placé en détention par le Service de police du Kosovo.
7. Le 8 juin 2008, à Miljcevi (groupement de forces multinational ouest), deux Albanais du Kosovo ont été gravement blessés lorsqu'un inconnu a tiré sur un autocar civil.
8. Le 12 juin, le représentant de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) auprès du groupe de municipalités de la région de Decani a été attaqué par trois individus alors qu'il entraînait dans sa résidence privée. Il s'est défendu et a été blessé à la tête.
9. Le 14 juin 2008, un homme armé, d'appartenance ethnique serbe, apparemment sous l'influence de l'alcool, a attaqué un poste du Service de police du Kosovo de Mitrovica-Sud, et blessé un policier du Service, Albanais du Kosovo. Le tireur a également été blessé lorsque le policier a tiré en légitime défense.
10. Le 18 juin 2008, à Zubin Potok (groupement de forces multinational nord), un Serbe du Kosovo armé d'un AK-47 a ouvert le feu depuis un balcon sur trois Serbes du Kosovo qui étaient debout sur la route. Il n'a pas été signalé de blessés. Le tireur était selon ce qu'on a appris atteint d'une maladie mentale.
11. Le 18 juin 2008, à Suvi Do (groupement de forces multinational nord), un Albanais du Kosovo qui coupait du foin dans le no man's land en a été éloigné par des membres de la police de la MINUK. Par la suite, 10 Serbes du Kosovo sont entrés dans le pré et ont mis le feu au foin.

12. Le 20 juin 2008, à Babaloc (groupement de forces multinational ouest), un Albanais du Kosovo a essuyé des coups de feu tirés depuis un véhicule non identifié portant des plaques d'immatriculation serbes. Il n'a pas été signalé de blessés. À Leposavic (groupement de forces multinational nord), des coups de feu ont également été tirés d'un véhicule non identifié, visant une maison de Roms du Kosovo. Des balles ont touché la voiture des habitants, et brisé une vitre arrière, mais il n'y a pas eu de blessés. À Velico Rodare (groupement de forces multinational nord), une patrouille du Service de police du Kosovo a découvert un civil mort dans une voiture sur le bas-côté de la route. Il y avait 18 impacts de balles sur le côté de la voiture. Deux suspects, Serbes du Kosovo, ont été placés en détention par le Service de police du Kosovo.

13. Le 24 juin 2008, à Novo Brdo (groupement de forces multinational centre), deux Albanais du Kosovo qui étaient dans un véhicule se déplaçant dans une zone serbe ont essuyé des coups de feu tirés par un suspect serbe du Kosovo. Il n'a pas été signalé de blessés. À Gornje Obrinje (groupement de forces multinational centre), des inconnus ont tiré plusieurs coups de feu contre une boutique appartenant à un Albanais du Kosovo. Les dégâts signalés étaient peu importants.

14. Le 26 juin 2008 à Berivojce (groupement de forces multinational est), une cinquantaine de Serbes du Kosovo ont menacé des maçons qui construisaient une mosquée. L'incident a pris fin de manière pacifique.

15. Le 27 juin 2008, à Svinjare (groupement de forces multinational centre), deux membres du Service de police du Kosovo ont essuyé des coups de feu tirés par des inconnus tandis qu'ils effectuaient une patrouille, mais n'ont pas été blessés.

16. Le 28 juin 2008, les cérémonies de commémoration de la bataille de Kosovo Polje (bataille du Champ des Merles) (Fête de Saint-Guy, « Vidovdan ») se sont déroulées sans incident. Le Ministre serbe sortant pour le Kosovo-Metohija, Slobodan Samardzic, a assisté à la cérémonie qui a eu lieu au Monument de Gazimestan (groupement de forces multinational centre). Il a assisté également à un office religieux au monastère de Gracanica, puis a ouvert la séance inaugurale de l'Assemblée de la communauté des municipalités de la province autonome du Kosovo-Metohija à Mitrovica-Nord. Il n'a pas été signalé d'incidents.

17. Il n'y a pas eu durant la période considérée d'actes de violence ou menaces graves contre la KFOR.

18. Au cours du mois de juin, le nombre d'incidents signalés s'est élevé à 392, contre 421 le mois précédent. Sur ces 392 incidents, 19 étaient des affaires de drogue; 11 de fausse monnaie ou de faux documents; 33 de contrebande; un était une explosion; 135 des délits divers; 104 des cas de détention illicite d'armes; 16 des saisies d'armes et de munitions, et 73 des cas de munitions non explosées.

### **Opérations de la KFOR**

19. La configuration globale des groupements de forces multinationaux n'a pas changé en juin. Des unités de la KFOR ont continué d'effectuer des missions d'ordre général dans l'ensemble du Kosovo, le but essentiel étant d'y préserver un environnement de sûreté et de sécurité et la liberté de circulation. En prévision du 15 juin 2008, le commandant de la KFOR a recensé les points chauds possibles dans la zone relevant de la responsabilité du groupement de forces multinational nord et a ordonné d'étoffer les forces de protection sur les points de Gate 1, de Gate Dog 31 et au tribunal de Mitrovica-Nord. Aucun incident n'a été signalé le 15 juin.

20. Le 19 juin, la réunion de la Commission mixte d'application, entre les Forces armées serbes et la KFOR, a eu lieu comme prévu à Rudare (Serbie). Les patrouilles synchronisées entre la KFOR et les Forces armées serbes ont été effectuées selon le calendrier prévu.

21. Au cours de la dernière semaine de juin 2008, le nombre d'unités d'intervention déployées sur le théâtre a été réduit de cinq compagnies. Le 30 juin, le déploiement au Kosovo du bataillon britannique de la force de réserve opérationnelle a pris fin. Peu de temps après, la compagnie tchèque de réserve a été redéployée. Pour compenser ces redéploiements, le commandant de la KFOR a renforcé le groupement de forces multinational nord en lui adjoignant des compagnies d'autres régions.

#### **Respect des dispositions de la déclaration de principes du commandant de la KFOR et du règlement 1999/8 de la MINUK**

22. Le Conseil de discipline s'est réuni le 18 juin 2008 pour examiner sept affaires, dont six pour absence non autorisée, et une pour absence non autorisée et infraction à la réglementation des armes et munitions.

#### **Corps de protection du Kosovo**

23. Il n'y a pas eu de campagne de recrutement en juin 2008.

24. Il n'y a pas eu en juin de modification des effectifs et de la composition des listes de personnels en activité ou de réserve du Corps de protection.

25. Un document relatif aux moyens de lutte contre l'incendie du Corps de protection du Kosovo (CPK), y compris au matériel correspondant, a été rédigé par l'inspection du CPK de la KFOR. Il passe en revue le matériel de lutte contre l'incendie dans les différentes zones de protection et indique qu'il y a lieu de prévoir une formation spécialisée pour différents types de matériel. Le but principal de la formation à la lutte contre l'incendie est de mieux faire saisir au CPK et aux autorités du Kosovo l'importance de la gestion des situations d'urgence. L'analyse a posteriori de l'exercice qui a eu lieu partout au Kosovo le 10 juin 2008 a montré qu'il y avait lieu d'améliorer la coordination des instructions permanentes, le commandement et le contrôle, le matériel, les budgets et la formation coordonnée. Les améliorations recommandées seront présentées dans une lettre officielle au cabinet du Premier Ministre.

26. Il y a eu, en juin 2008, 29 cérémonies réunissant 270 membres du CPK. Aucun incident n'a été signalé.

27. La date limite fixée pour le retour au travail de 28 membres du CPK faisant l'objet d'une mesure de suspension était le 6 juin 2008. Sur ce nombre, 8 sont revenus prendre leurs fonctions habituelles, 9 ont été renvoyés, et 11 cas restent à déterminer. La planification coordonnée se poursuit à Pristina entre l'Équipe consultative du Ministère, la Division consultative militaire-civile, et le Bureau du coordonnateur du CPK, en vue de la dissolution du Corps et de la création d'une Force de sécurité du Kosovo. Pour faciliter la planification, quatre groupes de travail ont été constitués (structures, infrastructures et matériel, formation et théorie, et recrutement, vérification et sélection).

**Conclusion**

28. La situation de la sécurité est restée calme en juin, bien qu'il se soit produit dans l'ensemble du Kosovo plusieurs incidents relativement peu graves, dont aucun n'a eu de conséquences stratégiques. Il n'y a pas eu de menaces contre la KFOR, et la configuration globale des groupements de forces multinationaux n'a pas changé. La KFOR est comme auparavant prête à réagir comme il convient à tout trouble ou manifestation de violence.

---